



AVIS PUBLIC

Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023 incluant la rémunération des élus

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2024, le maire a déposé et a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023. Tel que requis par l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le greffier-trésorier y a inclus la rémunération des élus.

Ce rapport est publié sur le site internet de la municipalité (<http://st-theodore.com/communications/information-financiere/>) et peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture (du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30). Une copie est également disponible pour toute personne qui en fait la demande.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 11 juin 2024.

Marc Lévesque
Directeur général & greffier-trésorier